



177 JUN 2007

n° 488

J Paul

Rennes, le 5 juin 2007

Le directeur régional des affaires maritimes  
de Bretagne  
à

Messieurs les chefs de centre de sécurité des navires

ministère  
de l'Écologie  
du Développement  
et de l'Aménagement  
durables

direction régionale  
des affaires maritimes  
de Bretagne

service des affaires  
techniques / sécurité

N° 1821/AT

objet : Prévention des risques dus à l'amiante à bord des navires

référence : courrier DRAM N° 3457/AT du 21 septembre 2006

affaire suivie par : Tanguy HENRY- SAT

tél. : 02 99 33 47 72, fax : 02 99 33 47 64

courriel : tanguy.henry@equipement.gouv.fr

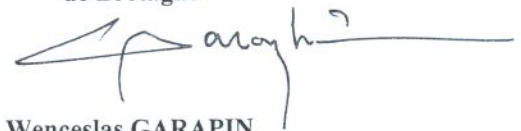
PJ : courrier DAM N° 37/SDGM/GM4 du 29 mai 2007

Par courrier daté du 21 septembre 2006, je vous demandais de me rendre compte de la situation de la flotte des navires relevant du ressort de votre circonscription au regard de la présence à bord d'amiante. Au vu des éléments de réponse, un bilan synthétique régional du suivi de ces dossiers a été communiqué à la DAM.

Toutefois, les informations transmises à la direction centrale ne permettent pas d'avoir une vue précise quant à l'existence d'un dossier « amiante » à jour et à la réalisation de contrôles périodiques qui, le cas échéant devraient être effectués, pour les navires concernés.

Je vous demande de me rendre compte, pour le 27 juin 2007, délai de rigueur, du suivi de chaque dossier relevant de votre zone de compétence et des suites données par vos services lorsqu'il apparaît que la situation n'est pas satisfaisante, en me faisant part des éventuelles difficultés rencontrées.

Le directeur régional des affaires maritimes  
de Bretagne



Wenceslas GARAPIN

affaires  
maritimes

10 rue Maurice Fabre  
C.S. 86416  
35064 RENNES Cedex  
téléphone :  
02 99 33 47 60  
télécopie :  
02 99 33 47 64  
mél. dram-bretagne  
@equipement.gouv.fr

Copie à : DAM/GM4 – dossier AT - Chrono